



TERRE
D'ÉMERAUDE
COMMUNAUTÉ
Sud Jura

Envoyé en préfecture le 09/03/2021
Reçu en préfecture le 09/03/2021
Affiché le 
ID : 039-200090579-20210303-D_020_2021-DE

Transfert des actifs de Vouglans

Mercredi 3 mars 2021

TRANSFERT DES ACTIFS DE VOUGGLANS

Etat d'avancement

- Travail engagé pour le transfert des ports, plages et camping de Vouglans au 1er avril 2021 entre le CD 39 et la CC
- Objectifs :
 - Gérer en proximité et remettre à plat la gestion de l'ensemble des installations
 - Accompagner les évolutions de ces installations pour l'avenir
 - Donner à Terre d'Émeraude la maîtrise de son territoire au regard de ses compétences touristiques et économiques

La création de Terre d'Émeraude permet de constituer un interlocuteur unique autour des installations

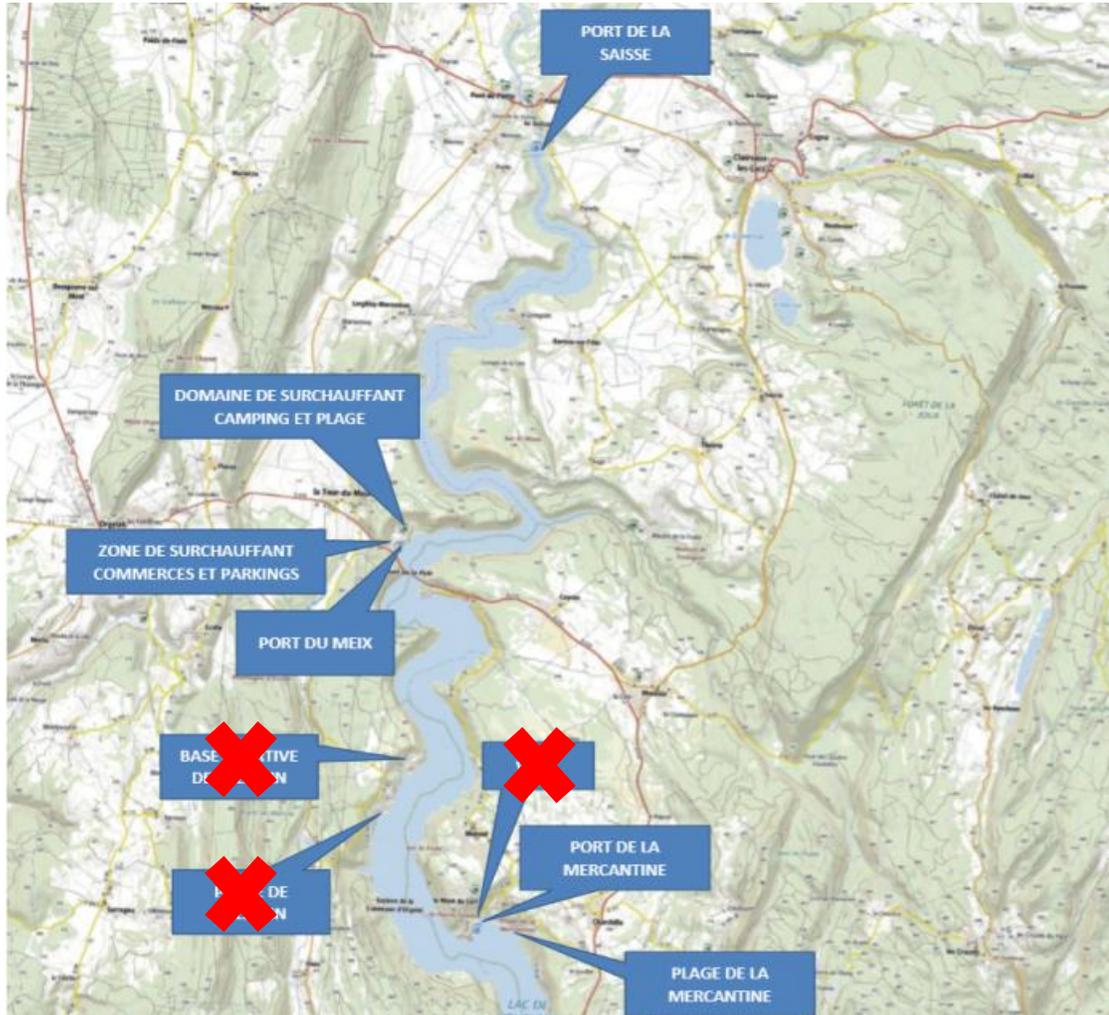
TRANSFERT DES ACTIFS DE VOUGLANS

Etat d'avancement - Calendrier



TRANSFERT DES ACTIFS DE VOUGLANS

Etat d'avancement

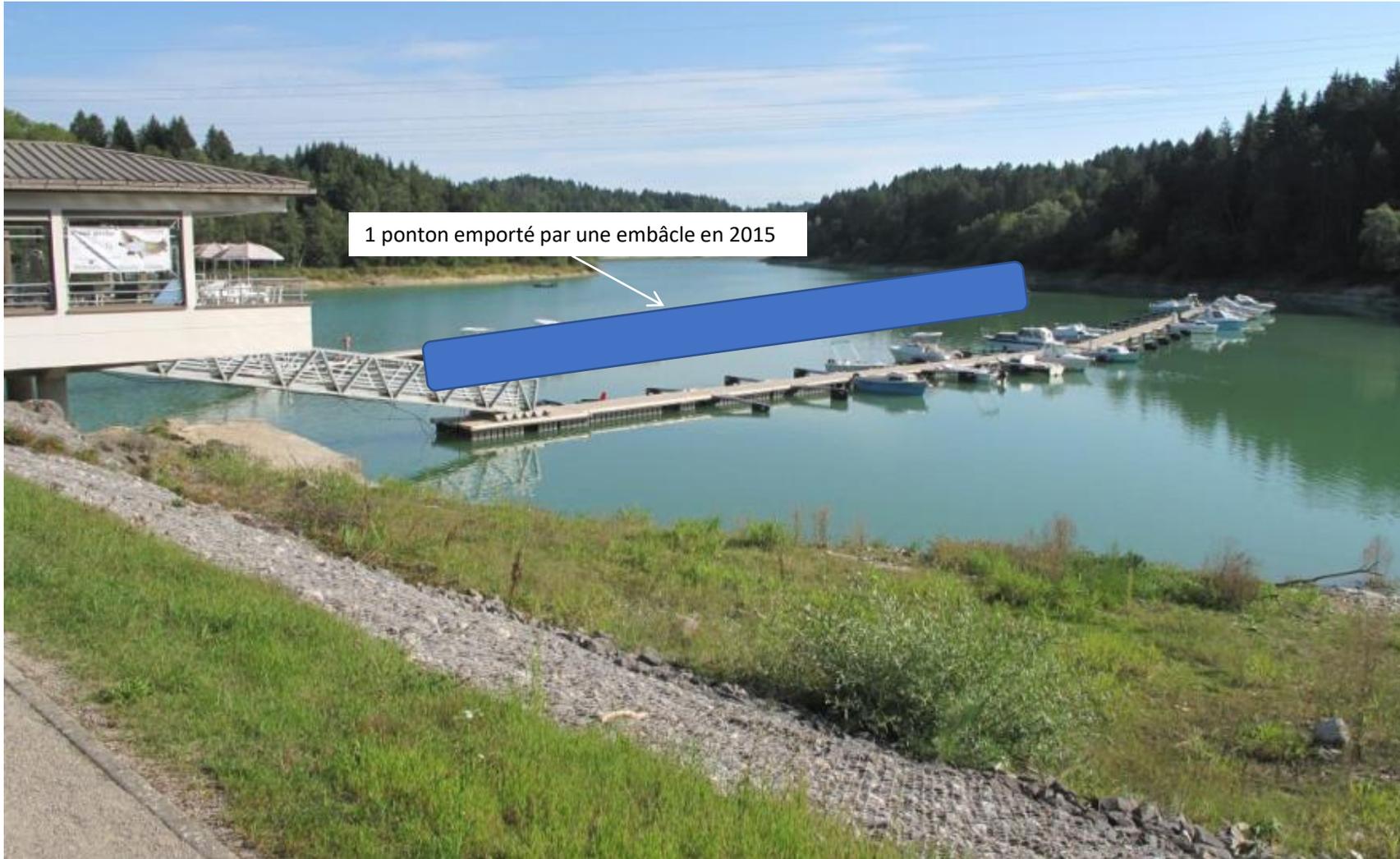


Actifs inclus dans le transfert :

- Port de la Saisse (postes d'accostage, rampe, point d'eau, borne électrique, capitainerie, ...)
- Port du Meix (postes d'accostage, rampe, point d'eau, borne électrique, station carburant, capitainerie, parkings, ...)
- Port de la Mercantaine (postes d'accostage, rampe, point d'eau, borne électrique, capitainerie, parkings, bâtiment anciennement affecté au club de voile, portique de déchargement, tracteur et remorque de mise à l'eau, ...)
- Plage du Surchauffant
- Plage de la Mercantaine
- Camping du Surchauffant
- Droits et bâtiment associés et notamment : Restaurant « Le Surchauffant », Boutique de Cuir, Restaurant « La Guinguette », bâtiment « L'escale » à Maisod Le Pyle ou Face, cabanes et concessions diverses sur les plages
- Bâtiment situé au niveau du pont de la Pyle

TRANSFERT DES ACTIFS DE VOUGLANS

Etat d'avancement



Port de la Saise (ouverture en 2004)

- 83 postes d'accostage d'une largeur de 2,70 m,
- les organes d'amarrage,
- 1 rampe de mise à l'eau,
- 3 bornes comprenant 2 points d'eau potable,
- 2 bornes électriques comprenant 4 prises 220 volts,
- 1 borne électrique comprenant 3 prises 220 volts et 1 prise 380 volts
- 1 bâtiment "capitainerie" de 135 m².

TRANSFERT DES ACTIFS DE VOUGLANS

Etat d'avancement



Port de la Mercantine (ouverture en 2004)

- 293 postes d'accostage d'une largeur de 2,50 m mini,
- les organes d'amarrage,
- 1 rampe de mise à l'eau,
- 2 points d'eau potable pour une moyenne de 5 bateaux,
- 4 points électriques comportant 3 prises 220 volts et 1 prise 380 volts pour une moyenne de 10 bateaux,
- 1 bâtiment "capitainerie" de 159 m²,
- 1 parking de 200 places environ
- 1 bâtiment anciennement affecté au club de voile d'environ 200 m² sur 2 niveaux et son parking,
- 1 portique de déchargement des bateaux,
- 1 tracteur et une remorque de mise à l'eau.

TRANSFERT DES ACTIFS DE VOUGLANS

Etat d'avancement



Port du Meix (ouverture en 1999)

- 288 postes d'accostage d'une largeur de 2,50 m mini,
- les organes d'amarrage,
- 3 rampes de mise à l'eau,
- 2 points d'eau potable pour 18 bateaux,
- 1 borne électrique comprenant 4 ou 2 prises 220 volts pour 18 bateaux,
- 1 station carburant
- 1 bâtiment "capitainerie" de 185 m²,
- 1 parking de 100 places environ

TRANSFERT DES ACTIFS DE VOUGLANS

Etat d'avancement

- Personnel transféré avec les actifs :
 - 2 agents techniques
 - 1 responsable d'exploitation du camping du Surchauffant
 - 1 responsable administrative et financière

Le transfert du personnel constitue une garantie pour Terre d'Émeraude. Ce sont ces agents qui ont la maîtrise et la connaissance du site et de son fonctionnement.

- Accompagnement technique du Département par Frédéric Gachet.

TRANSFERT DES ACTIFS DE VOUGLANS

Etat d'avancement

- Evaluation investissements consentis par le Département (initiaux + réparations + aménagements + entretien) : 8.094.000 € HT
- Subventions obtenues : 3.494.000 €
- Coût net département : 4.600.000 € HT
- Evaluation coût moyen annualisé des investissements initiaux = 163.000 € HT (avec 50% financés par emprunt à 1,5% sur 30 ans)

Cette somme est à rapprocher des besoins de réinvestissement pour l'avenir (changement climatique, nouvelles prestations, renouvellement existant...)

TRANSFERT DES ACTIFS DE VOUGLANS

Etat d'avancement

- Quel fonctionnement sur 2021 ?
 - **Dans l'immédiat, mise en place d'une régie autonome gérée par un Conseil d'Administration (délibération communautaire du 17 décembre 2020)**
- 1er Conseil d'Administration : 4 février 2021
 - **Président : Jean-Charles Grosdidier**
 - **Vice-présidents : Christophe Germain, Dominique Retord**
 - **Directrice : Laure Thuillier**
- Quel fonctionnement futur ?
 - **Plusieurs hypothèses : pérenniser la régie de Vouglans ou une autre structure publique, déléguer au privé, construire un partenariat avec le privé ?**

Un partenaire privé incontournable : EDF

TRANSFERT DES ACTIFS DE VOUGLANS

Etat d'avancement

- Éléments financiers :
 - **Deux constats** :
 - Un équilibre financier qui dégage, de manière prévisionnelle, environ 170k€ d'excédents.
 - Un équilibre financier qui est construit essentiellement sur le camping du Surchauffant.
 - **Un objectif** : L'autofinancement des actifs de Vouglans
- Question du tarif des ports :
 - **Un constat** : des tarifs aujourd'hui inéquitables en fonction des ports avec des anneaux loués soit au Département, soit à la Régie de Chalain.
 - **Une volonté** : réinstaurer de l'équité grâce à une tarification unique sur le Meix et la Mercantine, en fonction de la superficie des bateaux.

TRANSFERT DES ACTIFS DE VOUGLANS

Etat d'avancement

- Des problématiques qui demeurent :
 - Vacance au sein de bâtiments commerciaux (Restaurant Le Surchauffant ; cabane du Pont de la Pyle, « chalet du cuir »).
 - Mixité et cohabitation des usages sur le lac : nouvelles pratiques, vitesse de bateaux, réglementation sur le lac...
 - Recherche d'une amélioration dans la qualité du service rendu aux usagers du port (station service, périodes d'ouverture...)
 - Équité dans la tarification de l'usage du lac (rampes sauvages de mise à l'eau, amarrage à des bouées DDT, absence de tarification de la mise à l'eau...)